

# MAIRIE d'ALBUSSAC

Département de la Corrèze  
19380



Tél. 05 55 28 61 48  
e-mail : [mairie@albussac.fr](mailto:mairie@albussac.fr)  
site : [www.albussac.fr](http://www.albussac.fr)

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 019-211900402-20260709-DE202655-DE



## RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2025 (Réunion du Conseil Municipal du 10.07.2026)

### ***SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE***

#### **I – Les indicateurs descriptifs des services**

Le nombre d'habitants de la commune est de 741 (d'après le dernier recensement de la population) auxquels se rajoutent les occupants des résidences secondaires, des gîtes ruraux, des hôtels... Le nombre de « foyers » d'Albussac est estimé à 448 ; à noter qu'une partie du territoire communal est desservi par le Syndicat BELLOVIC (Les 4 Routes, Leyx, Lafage, ...).

Le nombre de branchements au réseau communal s'élève à 348, dont 262 branchements permanents et 86 branchements saisonniers. A compter en supplément 18 branchements d'attente et 1 branchement de vente en gros (Syndicat intercommunal des eaux des 2 vallées).

#### **1 – Les différents tarifs**

|                                                             |             |
|-------------------------------------------------------------|-------------|
| Abonnement                                                  | 131,00 €    |
| Prix du m3 de 0 à 500 m3                                    | 1,80 €      |
| Prix du m3 de 501 à 1.000 m3                                | 1,60 €      |
| A partir de 1.001 m3                                        | 1,40 €      |
| Redevance A.E.A.G. captage & prélèvement /m3                | 0,0487 €    |
| Redevance A.E.A.G. sur consommation d'eau potable /m3       | 0,32 € **** |
| Redevance A.E.A.G. pour performance réseaux eau potable /m3 | 0,07 €      |

(tarif de vente en gros : 1,45 €/m3)

\*\*\*\* Sont exonérés les élevages et les ventes en gros (à condition que soit installé un comptage spécifique).

La révision des tarifs se fait annuellement. A noter que, suite à une délibération du conseil municipal de la Corrèze en date du 30 janvier 2008 et, de l'arrêté du 6 août 2008, le montant de l'abonnement ne peut dépasser, par logement desservi et pour une durée de 12 mois, tant pour l'eau que pour l'assainissement, **40%** du coût du service pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> ».

|                                                                                             |          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Facturation du remplacement d'un compteur détruit par le gel ou par faute de l'usager ..... | 150,00 € |
| Branchement d'attente .....                                                                 | 35,00 €  |
| Frais de raccordement au réseau d'eau (maximum 50 m.) .....                                 | 650,00 € |

## 2 – Coût pour 120 m<sup>3</sup>/an de consommation

|                                    |                 |
|------------------------------------|-----------------|
| Abonnement                         | 131,00 €        |
| Consommation 120 x 1,80            | 216,00 €        |
| Red. A.E.A.G. captage 120 x 0,0487 | 5,84 €          |
| Red. A.E.A.G. sur conso 120 x 0,32 | 38,40 €         |
| Red. A.E.A.G. peform. 120 x 0,07   | 8,40 €          |
| <b>Total</b>                       | <b>399,64 €</b> |
| Soit 3,33 €/m <sup>3</sup>         |                 |

|                              |        |        |        |        |        |
|------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Année                        | 1997   | 1998   | 1999   | 2000   | 2001   |
| Coût pour 120 m <sup>3</sup> | 1,14 € | 1,18 € | 1,20 € | 1,20 € | 1,23 € |

|                              |         |         |         |         |         |
|------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Année                        | 2002    | 2003    | 2004    | 2005    | 2006    |
| Coût pour 120 m <sup>3</sup> | 1,245 € | 1,268 € | 1,282 € | 1,306 € | 1,368 € |

|                              |        |        |        |        |        |
|------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Année                        | 2007   | 2008   | 2009   | 2010   | 2011   |
| Coût pour 120 m <sup>3</sup> | 1,44 € | 1,50 € | 1,61 € | 1,72 € | 1,91 € |

|                              |        |        |        |        |        |
|------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Année                        | 2012   | 2013   | 2014   | 2015   | 2016   |
| Coût pour 120 m <sup>3</sup> | 2,00 € | 2,09 € | 2,26 € | 2,32 € | 2,32 € |

|                              |        |         |         |         |        |
|------------------------------|--------|---------|---------|---------|--------|
| Année                        | 2017   | 2018    | 2019    | 2020    | 2021   |
| Coût pour 120 m <sup>3</sup> | 2,39 € | 2,517 € | 2,596 € | 2,735 € | 2,88 € |

|                              |        |        |         |        |  |
|------------------------------|--------|--------|---------|--------|--|
| Année                        | 2022   | 2023   | 2024    | 2025   |  |
| Coût pour 120 m <sup>3</sup> | 3,03 € | 3,17 € | 3,319 € | 3,33 € |  |

## 3 – Consommation moyenne

La consommation totale de l'année 2025 est de 24.027 + 3.477 = 27.504 m<sup>3</sup>, y compris 1.104 m<sup>3</sup> de vente en gros (Syndicat des Eaux des 2 vallées).

La consommation moyenne pour l'année 2025 peut se calculer de la manière suivante :

$$(27.504 - 1.104) / 348 = 75,86 \text{ m}^3.$$

Le même calcul pour les exercices précédents donne une consommation moyenne de :

|              |                    |                    |                    |                    |                    |                    |
|--------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Année        | 1997               | 1998               | 1999               | 2000               | 2001               | 2002               |
| Consommation | 125 m <sup>3</sup> | 127 m <sup>3</sup> | 127 m <sup>3</sup> | 120 m <sup>3</sup> | 108 m <sup>3</sup> | 109 m <sup>3</sup> |
| Année        | 2003               | 2004               | 2005               | 2006               | 2007               | 2008               |
| Consommation | 126 m <sup>3</sup> | 114 m <sup>3</sup> | 121 m <sup>3</sup> | 115 m <sup>3</sup> | 109 m <sup>3</sup> | 112 m <sup>3</sup> |
| Année        | 2009               | 2010               | 2011               | 2012               | 2013               | 2014               |
| Consommation | 114 m <sup>3</sup> | 105 m <sup>3</sup> | 106 m <sup>3</sup> | 93 m <sup>3</sup>  | 83 m <sup>3</sup>  | 90 m <sup>3</sup>  |
| Année        | 2015               | 2016               | 2017               | 2018               | 2019               | 2020               |
| Consommation | 87 m <sup>3</sup>  | 88 m <sup>3</sup>  | 90 m <sup>3</sup>  | 85 m <sup>3</sup>  | 89 m <sup>3</sup>  | 84 m <sup>3</sup>  |
| Année        | 2021               | 2022               | 2023               | 2024               | 2025               |                    |
| Consommation | 82 m <sup>3</sup>  | 85 m <sup>3</sup>  | 80 m <sup>3</sup>  | 63 m <sup>3</sup>  | 76 m <sup>3</sup>  |                    |

## **II – Les indicateurs de performance**

### **1 - Taux de conformité des prélèvements**

En ce qui concerne la qualité de l'eau, les analyses d'eau révèlent la même anomalie sur 3 captages (Chantarel, Bedaine & Lafage) : le Ph est trop faible, ce qui définit une eau agressive (danger dans le cas de canalisations en plomb, ce qui n'est pas le cas sur le réseau).

#### **Paramètres microbiologiques :**

Synthèse de qualité des eaux pour l'année 2025 au niveau des indicateurs bactériologiques de risques pour la santé des consommateurs :

| Nom du captage | Nombre de contrôles | % de conformité |
|----------------|---------------------|-----------------|
| Chantarel      | 11                  | 100%            |
| Bedaine        | 10                  | 100%            |
| Lachaud        | 10                  | 100%            |
| Madelbos       | 10                  | 100%            |
| Fontfrège      | 12                  | 100%            |
| Lafage         | 10                  | 80%             |

Concernant les paramètres « Nitrates » et « Pesticides et métabolites pertinents », tous les prélèvements obtiennent la note A (très bonne qualité).

De façon ponctuelle, dépassement des seuils CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) : installation d'une vidange automatique en bout de réseau (pour palier à la stagnation d'eau dans le réseau).

### **2 – Indicateurs techniques**

Les points de prélèvement situés sur la commune d'Albussac sont au nombre de quatre

- Captage de Chantarel
- Captage de Bedaine
- Captage de Lafage
- Captage de Fontfrège.

Les périmètres de protection des captages d'eau potable de la Commune sont conformes.

A noter que des stations de pompage sont présentes à Bedaine, à Prézat et au village de Salgues (qui alimente le village du Madelbos). Un surpresseur fonctionne sur le réseau du village du Mas et sur celui de Prézat. Un système de désinfection au chlore est en fonctionnement à la station de pompage de Bedaine, aux réservoirs du Bourg et de Prézat.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le captage du Madelbos est totalement déconnecté : le village du Madelbos est désormais alimenté par le réseau d'eau potable de BELLOVIC via le village de Salgues, commune de Neuville.

Le village des Aiguilles de Roussanne est raccordé au réseau communal de Lagarde Enval.

Le raccordement du village de Laumond à BELLOVIC est effectif.

Suite à des problèmes bactériologiques répétés, le captage de Lachaud est totalement déconnecté et le village est raccordé au réseau d'eau de BELLOVIC depuis février 2019.

Acquisition d'eau auprès d'autres distributeurs :

|      | Commune de<br>Lagarde-Enval<br>–<br><b>Village<br/>Aiguilles<br/>Roussanne</b> |                   | BELLOVIC –<br><b>Village<br/>Madelbos</b> |                   | BELLOVIC –<br><b>Village<br/>Laumond</b> |                   | BELLOVIC –<br><b>Village<br/>Lachaud</b> |                   |
|------|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------------------|-------------------|------------------------------------------|-------------------|------------------------------------------|-------------------|
|      | m3<br>facturés                                                                 | Prix du<br>m3 TTC | m3<br>facturés                            | Prix du<br>m3 TTC | m3<br>facturés                           | Prix du<br>m3 TTC | m3<br>facturés                           | Prix du<br>m3 TTC |
| 2014 | 152                                                                            | 0,98 €            | 157                                       | 1,11 €            | 0                                        |                   |                                          |                   |
| 2015 | 166                                                                            | 0,98 €            | 3.965                                     | 1,06 €            | 0                                        |                   |                                          |                   |
| 2016 | 173                                                                            | 0,98 €            | 3.962                                     | 1,05 €            | 0                                        |                   |                                          |                   |
| 2017 | 179                                                                            | 0,98 €            | 3.795                                     | 1,11 €            | 76                                       | 2,11 €            |                                          |                   |
| 2018 | 165                                                                            | 0,98 €            | 3.431                                     | 1,12 €            | 161                                      | 2,12 €            |                                          |                   |
| 2019 |                                                                                |                   | 3.753                                     | 1,13 €            | 253                                      | 1,13 €            |                                          | 1,13 €            |
| 2020 | 172                                                                            | 1,02 €            | 3.548                                     | 1,15 €            | 261                                      | 1,15 €            | 2.050                                    | 1,15 €            |
| 2021 | 181                                                                            | 1,02 €            | 3.602                                     | 1,16 €            | 230                                      | 1,16 €            | 762                                      | 1,16 €            |
| 2022 | 233                                                                            | 1,16 €            | 4.550                                     | 1,20 €            | 341                                      | 1,20 €            | 792                                      | 1,20 €            |
| 2023 | 94                                                                             | 1,26 €            | 6.101                                     | 1,18 €            | 258                                      | 1,18 €            | 1.011                                    | 1,15 €            |
| 2024 | 137                                                                            | 1,45 €            | 3.041                                     | 1,316 €           | 268                                      | 1,316 €           | 1.453                                    | 1,316 €           |
| 2025 | 140                                                                            | 2,03 €            | 1.289                                     | 1,302 €           | 266                                      | 1,302 €           | 814                                      | 1,302 €           |

**3 – Etat de la dette**

| Dette en<br>capital à<br>l'origine | Capital restant<br>dû au<br>01.01.2025 | Annuité<br>Exercice 2025 | Dont        |              | Capital<br>restant dû au<br>31.12.2025 |
|------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------|-------------|--------------|----------------------------------------|
|                                    |                                        |                          | Intérêts    | capital      |                                        |
| 512.000,00 €                       | 477.931,07 €                           | 116.713,11 €             | 12.678,26 € | 104.034,85 € | 373.896,22 €                           |

**4 – Montant des abandons de créance**

Admission en non-valeur au cours de l'exercice 2025 : zéro

**5 – Règlement**

Depuis l'exercice 2024, les abonnés ont possibilité de régler leur facture par mensualisation : à ce jour, 41 abonnés ont souscrit à ce service.

**6 – Travaux**

Au cours de l'année 2025, les travaux suivants ont été réalisés :

- Etude diagnostic schéma directeur : 4.284,87 € TTC
- Sectorisation groupement de commandes 48.543,86 € TTC

Les dépenses d'investissement prévues sur l'exercice 2026 sont :

- Etude diagnostic schéma directeur : 5.137,00 € TTC
- Acquisition compteurs et travaux divers 10.354,00 € TTC
- Lachaud : purge automatique 2.780,00 € TTC
- Château d'eau Prézat & autres 78.024,00 € TTC.

**SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF****I – Les indicateurs descriptifs des services**

Le nombre d'habitants de la commune est de 741 (d'après le dernier recensement de la population) auxquels se rajoutent les occupants des résidences secondaires, des gîtes ruraux, des hôtels... Le nombre de « foyers » d'Albussac est estimé à 448 ; les villages raccordés au réseau d'assainissement collectif sont :

- Le Bourg, Les Croisades, Le Mas, Malbuisson (en partie),
- Les Quatre Routes, Les Oliviers (en partie).

Le nombre de raccordements au réseau communal s'élève à 132, dont 110 raccordements permanents et 22 raccordements saisonniers. A compter en supplément, 5 branchements d'attente

**1 – Les différents tarifs**

|                                                                   |          |
|-------------------------------------------------------------------|----------|
| Abonnement                                                        | 112,00 € |
| Facturation m3 d'eau usée                                         | 1,40 €   |
| Redevance A.E.A.G. performance systèmes d'assainiss collectif /m3 | 0,075 €  |
| Frais de raccordement au réseau (maximum 50 m.)                   | 650,00 € |
| Branchement d'attente                                             | 35,00 €  |

Conformément à l'arrêté du 6 août 2007 et, suivant le même schéma expliqué ci-avant au niveau du service de l'eau, « le montant maximal de l'abonnement ne peut dépasser, par logement desservi et pour une durée de 12 mois, tant pour l'eau que pour l'assainissement, 40% du coût du service pour une consommation de 120 m3 ».

**2 – Coût pour 120 m3/an d'eau usée**

|                                                                         |                 |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Abonnement                                                              | 112,00 €        |
| Facturation m3 120 x 1,40 €                                             | 168,00 €        |
| Red. A.E.A.G. performance systèmes assainissement collectif 120 x 0,075 | 9,00 €          |
| <b>Total</b>                                                            | <b>289,00 €</b> |
|                                                                         | Soit 2,408 €/m3 |

|                  |         |         |         |         |         |         |
|------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Année            | 1997    | 1998    | 1999    | 2000    | 2001    | 2002    |
| Coût pour 120 m3 | 0,85 €  | 0,88 €  | 0,91 €  | 0,92 €  | 0,96 €  | 0,973 € |
| Année            | 2003    | 2004    | 2005    | 2006    | 2007    | 2008    |
| Coût pour 120 m3 | 0,993 € | 1,012 € | 1,032 € | 1,074 € | 1,137 € | 1,207 € |
| Année            | 2009    | 2010    | 2011    | 2012    | 2013    | 2014    |
| Coût pour 120 m3 | 1,283 € | 1,40 €  | 1,52 €  | 1,59 €  | 1,66 €  | 1,73 €  |
| Année            | 2015    | 2016    | 2017    | 2018    | 2019    | 2020    |
| Coût pour 120 m3 | 1,788 € | 1,839 € | 1,892 € | 1,968 € | 2,028 € | 2,15 €  |
| Année            | 2021    | 2022    | 2023    | 2024    | 2025    |         |
| Coût pour 120 m3 | 2,24 €  | 2,34 €  | 2,45 €  | 2,365   | 2,408   |         |

**3 – Consommation moyenne**

Pour 2025, les volumes facturés sont de 7.580 + 1.486 = 9.066 m3.

A noter que le calcul pour les exercices précédents donne une consommation moyenne par branchement de :

| Année        | 1997  | 1998  | 1999  | 2000  | 2001  | 2002  |
|--------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Consommation | 87 m3 | 82 m3 | 93 m3 | 89 m3 | 80 m3 | 92 m3 |
| Année        | 2003  | 2004  | 2005  | 2006  | 2007  | 2008  |
| Consommation | 96 m3 | 98 m3 | 94 m3 | 95 m3 | 88 m3 | 88 m3 |
| Année        | 2009  | 2010  | 2011  | 2012  | 2013  | 2014  |
| Consommation | 90 m3 | 94 m3 | 79 m3 | 74 m3 | 73 m3 | 76 m3 |
| Année        | 2015  | 2016  | 2017  | 2018  | 2019  | 2020  |
| Consommation | 73 m3 | 71 m3 | 69 m3 | 56 m3 | 71 m3 | 74 m3 |
| Année        | 2021  | 2022  | 2023  | 2024  | 2025  |       |
| Consommation | 74 m3 | 74 m3 | 67 m3 | 64 m3 | 69 m3 |       |

## II – Les indicateurs de performance

### 1 – Visites des stations

Le Laboratoire Départemental d'Analyses, dans le cadre de l'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE), effectue une visite annuelle sur chaque station.

Synthèse de la visite du 13 août 2025 :

- **Le Bourg** : « La révision du schéma directeur d'assainissement est en cours.

Les abords de la station sont entretenus correctement

La grille de l'ouvrage de prétraitement est très corrodée (manque d'aération de cet ouvrage et concentration d'H<sub>2</sub>S).

Le dégraisseur rustique est en très mauvais état (planches désolidarisées du support) et celui-ci est en charge et le déversement des effluents s'effectue entre les planches.

Prévoir le nettoyage de la revanche entre les deux bassins (arbres) (Rappel).

La cloison siphonée se trouvant sur canalisation de transfert entre la lagune 1 et 2 repose sur les boues mettant la lagune en charge et privilégiant ainsi le déversement par la canalisation de trop plein.

Si le nettoyage de celle-ci ne peut se faire en toute sécurité, il sera nécessaire de faire appel à une entreprise spécialisée.

A chaque passage sur la station, vérifier le bon écoulement entre les bassins et nettoyer les ouvrages de sortie si nécessaire.

La prolifération des ragondins est maîtrisée. Continuer ainsi. »

- **Les Quatre Routes** : « L'entretien et l'exploitation de la station sont réalisés avec soins.

Noter sur le cahier d'exploitation la rotation des filtres, les index des compteurs de bâchées et tous les dysfonctionnements observés sur l'installation.

Prévoir la réhabilitation de la clôture (rappel) et fermer le portail donnant accès au bois.

#### Réseau :

La révision du schéma directeur d'assainissement est terminée.

Le nombre de bâchées en période de nappe basse et par temps sec est d'environ 3 par jour en moyenne. En période de pluie, le nombre de bâchées est très fortement augmenté (jusqu'à 15 bâchées jour) ce qui laisse supposer que le réseau est fortement impacté par les eaux météoriques. Afin d'optimiser le fonctionnement de la station, il est impératif de déconnecter au maximum les gouttières et avaloirs branchés au réseau.

Il est indispensable d'interdire l'accès au poste en clôturant l'enceinte (Rappel). Toutes les personnes intervenant au niveau du poste et notamment de l'armoire électrique doivent posséder une habilitation électrique.

Station :  
Fonctionnement général satisfaisant.  
La mise en place d'un abri pour le matériel d'exploitation est à envisager.  
Très bon développement des roseaux sur l'ensemble des filtres.  
Vérifier le bon fonctionnement de la chasse intermédiaire ou du compteur (nombre de bâchées anormalement faible). La mise en place de bouchon dévissable en bout de ligne d'alimentation des tuyaux du second étage permettrait un nettoyage biannuel des dits tuyaux (au printemps et après faucardage).  
Prévoir le nettoyage du canal de débit de sortie (en charge lors de la visite). »

**2 – Indicateurs techniques**

Le système utilisé au Bourg est un bassin de lagunage (réhabilitation en 2026).  
Le type d'épuration aux Quatre Routes est un filtre à sable planté de roseaux.

**3 – Etat de la dette**

| Dette en capital à l'origine | Capital restant dû au 01.01.2025 | Annuité Exercice 2025 | Dont       |            | Capital restant dû au 31.12.2025 |
|------------------------------|----------------------------------|-----------------------|------------|------------|----------------------------------|
|                              |                                  |                       | Intérêts   | capital    |                                  |
| 132.000,00 €                 | 51.536,04 €                      | 9.867,46 €            | 2.344,82 € | 7.522,64 € | 44.013,40 €                      |

**4 – Montant des abandons de créance**

Admission en non-valeur au cours de l'exercice 2025 : zéro.

**5 – Règlement**

Depuis l'exercice 2024, les abonnés ont possibilité de régler leur facture par mensualisation : à ce jour, 15 abonnés ont souscrit à ce service.

**6 - Travaux**

Au cours de l'année 2025 : aucun

Les projets suivants sont inscrits au budget 2026 :

- Schéma d'assainissement
  - Etudes et travaux réhabilitation lagunes & réseaux

31.841,00 € TTC  
451.841,00 € TTC.

## ***SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF***

Par délibération du 19 septembre 2001, le Conseil Municipal a décidé la création du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Afin de protéger la salubrité publique, la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 impose aux collectivités d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement dans les zones relevant de l'assainissement non collectif (épuration des eaux usées sur la parcelle d'habitation). Les diagnostics de l'ensemble des installations existantes d'assainissement non collectif (289) ont été réalisés sur 4 années (entre les exercices 2006 et 2009). Une nouvelle série de diagnostics a été effectuée en 2011.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, cette mission a été confiée au CPIE Corrèze.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le rythme de réalisation de contrôles des installations existantes est de 1/8<sup>ème</sup> par année

### **Les indicateurs financiers**

| Désignation                                                                          | Facturation totale | Tarif à la charge du particulier |
|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|----------------------------------|
| Contrôle des nouvelles installations :                                               |                    |                                  |
| contrôle conception                                                                  | <b>115,50 €</b>    | <b>115,50 €</b>                  |
| visite de bonne exécution                                                            | <b>115,50 €</b>    | <b>115,50 €</b>                  |
| Facturation absences à 2 rendez-vous                                                 | <b>22,00 €</b>     | <b>22,00 €</b>                   |
| Contrôle des installations existantes                                                | <b>94,60 €</b>     | <b>94,60 €</b>                   |
| Diagnostic de l'existant (bien immobilier en vente dont le contrôle a plus de 3 ans) | <b>105,60 €</b>    | <b>105,60 €</b>                  |

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, arrêt des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (délibération 2019/34 du 13/04/2019).

### **Bilan des contrôles**

| Désignation                                                                          | Réalisés en 2025 | Facturés aux particuliers en 2025 |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------|
| Contrôle des nouvelles installations :                                               |                  |                                   |
| contrôle conception                                                                  | <b>5</b>         | <b>6</b>                          |
| visite de bonne exécution                                                            | <b>3</b>         | <b>3</b>                          |
| Contrôle des installations existantes                                                | <b>54</b>        | <b>56</b>                         |
| Diagnostic de l'existant (bien immobilier en vente dont le contrôle a plus de 3 ans) | <b>2</b>         | <b>5</b>                          |

Etablissement :  
MAIRIE d'ALBUSSAC  
Eau & assainissement  
19380 ALBUSSAC

Comptable charge du recouvrement :  
TRÉSORERIE d'ARGENTAT  
8, rue de la Françonnie  
19400 ARGENTAT

Expéditeur : TRÉSORERIE ARGENTAT

Adresse de consommation :

M. XX  
Le Bourg  
19380 ALBUSSAC

Mme XX  
Jassat  
19380 ALBUSSAC

AVIS DES SOMMES A PAYER – SPECIMEN  
ROLE 2026 – CONSOMMATION 2025

| Détail de la facturation                        | Quantité | Prix unitaire | Montant en Euros |
|-------------------------------------------------|----------|---------------|------------------|
| Abonnement eau                                  |          |               | 131,00 €         |
| Tranche de 0 à 500 m3                           | 120 m3   | 1,80 €        | 216,00 €         |
| Redevance AEAG captage & prélèvement            | 120 m3   | 0,0487 €      | 5,84 €           |
| Redevance AEAG sur conso eau potable            | 120 m3   | 0,32 €        | 38,40 €          |
| Redevance AEAG pour performance réseaux eau     | 120 m3   | 0,07 €        | 8,40 €           |
| Abonnement assainissement                       |          |               | 112,00 €         |
| Facturation m3 d'eau usée                       | 120 m3   | 1,40 €        | 168,00 €         |
| Redevance AEAG pour performance systèmes assain | 120 m3   | 0,075 €       | 9,00 €           |
| EAU                                             |          |               | 399,64 €         |
| ASSAINISSEMENT                                  |          |               | 289,00 €         |
| TOTAL                                           |          |               | 688,64 €         |



## ZONE DE DISTRIBUTION : CHANTAREL

### Conclusion sanitaire

### Indicateur global de qualité

2025

Limites de qualité bactériologique satisfaisantes. Références de qualité bactériologique non respectées (présence de bactéries coliformes).  
Eau agressive favorisant la corrosion des réseaux et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, plomb).

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : CHANTAREL. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 63 personnes sur 1 commune (ALBUSSAC). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE ALBUSSAC ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE ALBUSSAC » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité. Références de qualité non respectées

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 11

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2024, 2025

#### NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 1,4 mg/L

Valeur maxi : 1,7 mg/L

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

-

Pas de données disponibles

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

#### SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0 microgramme/L

Valeur maxi : 0 microgramme/L

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### PH

Eau agressive

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : 5

Valeur moyenne : 6,3 unité pH

Valeur maxi : 6,4 unité pH

#### CONDUCTIVITÉ À 25°C

Eau agressive

Nombre de prélèvements : 5

Valeur moyenne : 56,2 microS/cm

Valeur maxi : 61,7 microS/cm

### Quelques conseils

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

#### RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

#### PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 21/04/2026

UDI 019000022

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : BEDAINE

| Conclusion sanitaire                                                                                                                                                                                                                                                                         | Indicateur global de qualité    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| <b>2025</b><br>Limites de qualité bactériologique satisfaisantes. Références de qualité bactériologique non respectées (présence de bactéries coliformes).<br>Eau agressive favorisant la corrosion des réseaux et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, plomb). | <b>A</b> : Eau de bonne qualité |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                              | B : Eau de qualité convenable   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                              | C : Eau de qualité insuffisante |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                              | D : Eau de mauvaise qualité     |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Indicateur 2024 : A             |

| Origine et gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Votre réseau est alimenté par un captage : BEDAINE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.<br><br>Elle fait l'objet d'un traitement.<br><br>Votre réseau alimente de façon permanente 222 personnes sur 1 commune (ALBUSSAC). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE ALBUSSAC ».<br><br>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE ALBUSSAC » qui assure l'exploitation du réseau. | <b>BACTÉRIOLOGIE</b><br>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.<br><br>Nombre de prélèvements : 10<br>Conformité : 100 %<br>Valeur maxi : 0 n/100 ml<br>Années prises en compte : 2024, 2025                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>NITRATES</b><br>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.<br><br>Nombre de prélèvements : 2<br>Valeur moyenne : 9,8 mg/L<br>Valeur maxi : 10 mg/L                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b><br>Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.<br><br>Nombre de prélèvements : 1<br>Conformité : 100 %<br>Nombre de substances recherchées : 172<br>Valeur maxi : 0,005 microgramme/L<br>Année prise en compte : 2021 |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>SOMME DE 20 PFAS</b><br>Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.<br><br>Nombre de prélèvements : 1<br>Valeur moyenne : 0 microgramme/L<br>Valeur maxi : 0 microgramme/L                                                                                                                                                |

| Quelques conseils                                                                                                                                                                                                    | INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES                                                                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ABSENCE</b><br><br>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.                                                                                                       | <b>PH</b><br>Evaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.<br><br>Eau agressive<br><br>Nombre de prélèvements : 5<br>Valeur moyenne : 6,36 unité pH<br>Valeur maxi : 6,5 unité pH |
| <b>TEMPÉRATURE</b><br><br>Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.                                                                                    | <b>CONDUCTIVITÉ À 25°C</b><br>Eau agressive<br><br>Nombre de prélèvements : 5<br>Valeur moyenne : 100 microS/cm<br>Valeur maxi : 105 microS/cm                                                                                      |
| <b>RÉSEAU PRIVÉ</b><br><br>Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public. |                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>PLOMB</b><br><br>Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.                                                   |                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Pour aller plus loin</b><br><br>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a>              |                                                                                                                                                                                                                                     |

Édité le 21/04/2026

UDI 019000020

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : MALBUISSON CHASTRUSSE

### Conclusion sanitaire

### Indicateur global de qualité

2025

Eau de qualité bactériologique insuffisante. Un traitement de désinfection permanent doit être mis en place.  
Eau agressive favorisant la corrosion des réseaux et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, plomb).  
A noter la présence naturelle de radon. Les valeurs mesurées, bien que légèrement supérieures à la norme, ne nécessitent pas de mesures immédiates, mais des actions de réduction de ces teneurs doivent être envisagées.

D

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LAFAGE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 65 personnes sur 1 commune (ALBUSSAC). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE ALBUSSAC ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE ALBUSSAC » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

D

Mauvaise qualité. Limites et références de qualité non respectées

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10

Conformité : 80 %

Valeur maxi : 1,11 n/100 ml

Années prises en compte : 2024, 2025

#### NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 5,45 mg/L

Valeur maxi : 6 mg/L

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 171

Valeur maxi : 0 microgramme/L

Année prise en compte : 2022

#### SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0 microgramme/L

Valeur maxi : 0 microgramme/L

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### PH

Eau agressive

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : 4

Valeur moyenne : 6 unité pH

Valeur maxi : 6,1 unité pH

#### CONDUCTIVITÉ À 25°C

Eau agressive

Nombre de prélèvements : 4

Valeur moyenne : 82,2 microS/cm

Valeur maxi : 82,9 microS/cm

#### RADON

Présence naturelle de radon

Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Etant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 110 Bq/L

Valeur maxi : 110 Bq/L

### Quelques conseils

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

#### RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

#### PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 21/04/2026

UDI 019004589

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : BOURG D'ALBUSSAC

### Conclusion sanitaire

### Indicateur global de qualité

2025

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.  
Eau agressive favorisant la corrosion des réseaux et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, plomb).

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FONTFREGE, LAFAGE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 267 personnes sur 1 commune (ALBUSSAC). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE ALBUSSAC ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE ALBUSSAC » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2024, 2025

#### NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 5,75 mg/L

Valeur maxi : 6 mg/L

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 180

Valeur maxi : 0 microgramme/L

Année prise en compte : 2023

#### SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0 microgramme/L

Valeur maxi : 0 microgramme/L

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### PH

Eau agressive

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : 6

Valeur moyenne : 6,5 unité pH

Valeur maxi : 6,6 unité pH

#### CONDUCTIVITÉ À 25°C

Eau agressive

Nombre de prélèvements : 6

Valeur moyenne : 73,3 microS/cm

Valeur maxi : 83,5 microS/cm

### Quelques conseils

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

#### RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

#### PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 21/04/2026

UDI 019000032

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : LACHAUD

### Conclusion sanitaire

### Indicateur global de qualité

2025

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.  
Eau de bonne qualité physico-chimique, hormis ponctuellement pour les paramètres conductivité et température.  
Des dépassements du paramètre chlorure de vinyle monomère ont été relevés en certains points du réseau. Un suivi de ce paramètre est mis en place et des actions correctives doivent être engagées par la Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE).

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : DORDOGNE - PEYRIGET. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 42 personnes sur 1 commune (ALBUSSAC). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE ALBUSSAC ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE ALBUSSAC » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10  
Conformité : 100 %  
Valeur maxi : 0 n/100 ml  
Années prises en compte : 2021, 2022, 2023, 2024, 2025

#### NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 6  
Valeur moyenne : 3,43 mg/L  
Valeur maxi : 3,8 mg/L

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 3  
Conformité : 100 %  
Nombre de substances recherchées : 193  
Valeur maxi : 0 microgramme/L

#### SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : 2  
Valeur moyenne : 0 microgramme/L  
Valeur maxi : 0 microgramme/L

#### CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE (CVM)

D

Dépassements de la limite. Non représentatif de la totalité du réseau

Élément d'origine industrielle, provenant d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC fabriquées avant 1980 ou, plus rarement, d'une contamination de la ressource. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 16  
Valeur moyenne : 0,42 microgramme/L  
Valeur maxi : 1,5 microgramme/L

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### PH

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : 52  
Valeur moyenne : 8,19 unité pH  
Valeur maxi : 8,7 unité pH

#### CONDUCTIVITÉ À 25°C

Nombre de prélèvements : 52  
Valeur moyenne : 218 microS/cm  
Valeur maxi : 235 microS/cm

### Quelques conseils

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

#### RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

#### PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 21/04/2026

UDI 019000024

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : MADELBOS

| Conclusion sanitaire                                                                         | Indicateur global de qualité    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| 2025 Eau de qualité bactériologique satisfaisante.<br>Eau de bonne qualité physico-chimique. | A : Eau de bonne qualité        |
|                                                                                              | B : Eau de qualité convenable   |
|                                                                                              | C : Eau de qualité insuffisante |
|                                                                                              | D : Eau de mauvaise qualité     |
|                                                                                              | Indicateur 2024 : A             |

| Origine et gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Votre réseau est alimenté par un captage : DORDOGNE - PEYRIGET. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 70 personnes sur 1 commune (ALBUSSAC). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE ALBUSSAC ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE ALBUSSAC » qui assure l'exploitation du réseau.</p> |

| PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BACTÉRIOLOGIE                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | A Très bonne qualité                                                                                                                           |
| Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.                                                                                                                                                                                                  | <p>Nombre de prélèvements : 10</p> <p>Conformité : 100 %</p> <p>Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>                                                   |
| NITRATES                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | A Très bonne qualité                                                                                                                           |
| Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.                                                                                                                                                                                            | <p>Nombre de prélèvements : 6</p> <p>Valeur moyenne : 3,43 mg/L</p> <p>Valeur maxi : 3,8 mg/L</p>                                              |
| PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS                                                                                                                                                                                                                                                                                | A Très bonne qualité                                                                                                                           |
| Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé. | <p>Nombre de prélèvements : 3</p> <p>Conformité : 100 %</p> <p>Nombre de substances recherchées : 193</p> <p>Valeur maxi : 0 microgramme/L</p> |
| SOMME DE 20 PFAS                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | A Bonne qualité                                                                                                                                |
| Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.                                                            | <p>Nombre de prélèvements : 2</p> <p>Valeur moyenne : 0 microgramme/L</p> <p>Valeur maxi : 0 microgramme/L</p>                                 |

| Quelques conseils                                                                                                                                                                                                           |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| <p><b>ABSENCE</b></p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>                                                                                                       |  |
| <p><b>TEMPÉRATURE</b></p> <p>Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.</p>                                                                                    |  |
| <p><b>RÉSEAU PRIVÉ</b></p> <p>Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.</p> |  |
| <p><b>PLOMB</b></p> <p>Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>                                                   |  |

| INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES                                                                    |                                                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PH                                                                                              |                                                                                                            |
| Evaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9. | <p>Nombre de prélèvements : 9</p> <p>Valeur moyenne : 8,17 unité pH</p> <p>Valeur maxi : 8,5 unité pH</p>  |
| CONDUCTIVITÉ À 25°C                                                                             |                                                                                                            |
|                                                                                                 | <p>Nombre de prélèvements : 9</p> <p>Valeur moyenne : 218 microS/cm</p> <p>Valeur maxi : 225 microS/cm</p> |

| Pour aller plus loin                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p> |

Édité le 21/04/2026

UDI 019000029

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.